



Co-steered by :



## Appel à l'action locale sur la migration

Grâce à l'Appel à l'action locale lancé par le [Mécanisme des maires du FMMD](#) en novembre 2019, les collectivités territoriales étions invités à s'engager à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière et le Pacte mondial des Réfugiés, et de évaluer leur progrès au Forum d'examen des migrations internationales (IMRF) en 2022 et au Forum mondial sur les réfugiés en 2023. Pour plus d'informations, veuillez écrire : [info@mayorsmechanism.org](mailto:info@mayorsmechanism.org).

## Ville de Strasbourg, la France :

*Détails de l'engagement de la ville – exprimé au sein de l'appel d'Action en 2019*

### La démarche « Ville hospitalière » initiée par la Ville de Strasbourg

Initiée en 2017, la démarche « ville hospitalière » vise à mieux répondre aux situations rencontrées par les « personnes migrantes vulnérables<sup>1</sup> », en améliorant les coordinations et engagements de l'ensemble du système d'acteurs (institutions, associations, habitants-es...) existant à Strasbourg. En co-construisant une réponse collective aux enjeux liés à un accueil de qualité sur le terrain, Strasbourg souhaite inventer un modèle local, réaliste et soutenable.

En résumé, il s'agit de passer d'une logique d'urgence à une démarche durable de projet partagé, et contribuer ainsi à un des principes fondateurs de l'Agenda 2030 de l'ONU : « ne laisser personne de côté ».

Ainsi, toute l'année 2018, plus de 150 personnes différentes ont participé à de nombreux temps de travail, ont réfléchi et fait des propositions. Le fruit de ce travail a permis de structurer un « *Manifeste pour un accueil digne des personnes migrantes vulnérables* », adopté par le Conseil municipal de Strasbourg du 25 mars 2019, témoigne de cet engagement

---

<sup>1</sup> On entend par « migrants vulnérables » des personnes n'ayant pas la nationalité française, venues de l'étranger et désirant s'installer en France ou y passer quelques temps, et dont la situation requiert une intervention publique.

de la Ville à agir avec les acteurs et actrices du territoire pour répondre aux besoins et droits fondamentaux des personnes, quel que soit leur statut, dans une logique inclusive.

### **Principes fondateurs de la démarche**

- La Ville porte un devoir de protection envers ses habitants
- Les personnes migrantes vulnérables souhaitant trouver refuge doivent être accueillies, sans discrimination
- L'inclusion sociale, économique et culturelle est possible et enrichissante

### **Les engagements concrets :**

#### **Engagement I : une politique d'accueil volontariste de la Ville menée avec la communauté des actrices et acteurs**

- Favoriser l'autonomie et l'inclusion en mobilisant les politiques municipales
- Développer un cadre d'actions spécifiques en direction des publics migrants vulnérables afin d'améliorer leur accompagnement et leur parcours sur le territoire :
- Consolider la politique volontariste grâce à l'appui du système d'acteurs

#### **Engagement II : un cadre local concerté basé sur une dynamique locale coopérative**

- Assurer un accueil digne et de qualité des personnes dans le respect des compétences et des moyens des acteurs
- Renforcer les liens de coopération sur le territoire et renforcer le système d'acteurs
- Co-construire des réponses et outils complémentaires
- Adapter et renforcer les compétences des acteurs aux réalités territoriales

#### **Engagement III : une société encline à l'accueil et une dynamique citoyenne**

- Sensibiliser les habitants aux enjeux des migrations et des parcours des personnes
- Favoriser la mobilisation solidaire et l'engagement citoyen

#### **Engagement IV : des instances de dialogue nationales, européennes et internationales**

- Une dynamique plus globale est portée par la Ville mais aussi par les actrices et acteurs mobilisés-es sur le territoire via leurs réseaux. Cette dynamique de réseau vise la recherche d'une amélioration permanente des actions engagées, de façon pragmatique, en se donnant les moyens de disposer d'une parole collective.
- La Ville entend également poursuivre sa mobilisation à travers la participation aux travaux de réseaux nationaux, européens et internationaux : EURO CITIES (Forum des Affaires sociales), l'Association Nationale Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'UNHCR (« villes solidaires #avec les réfugiés »), le Pacte mondial pour les réfugiés de l'ONU, notamment dans le cadre de la Déclaration des Maires de Marrakech de 2019 portée par CGLU, le Conseil des maires pour les migrations et l'Organisation Internationale pour la Migration.
- In fine, l'ensemble de ces actions et échanges de bonnes pratiques contribue à renforcer l'engagement, les capacités d'actions et le dialogue des villes avec l'État national.